

Le Conseil municipal s'est réuni le 1^{er} décembre 2015, à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire. Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour.

Rapport général d'activité 2014 de la Communauté de Communes du Pays des Abers

Présentation par Monsieur CALVEZ, Président de la Communauté de Communes du Pays des Abers.

Renouvellement du contrat enfance/jeunesse

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat enfance-jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2015-2018.

Ce contrat associe les communes de Kersaint-Plabennec et de Loc-Brévalaire. Ce nouveau CEJ vise à consolider les actions concernant le Multi accueil, le Relais Parents Assistantes Maternelles, l'Accueil de Loisirs Enfants, l'Accueil de Loisirs jeunes, la coordination, les bourses BAFA et les séjours longs. Le volet financier a été élaboré en se basant sur les fréquentations et les participations des familles en 2014, les charges ayant été valorisées annuellement.

Tarif complémentaire animation jeunesse

L'accueil de jeunes durant les vacances scolaires est déclaré depuis le 1^{er} janvier 2015, à hauteur de 12 places tous les matins. Unanimité du conseil municipal pour créer le tarif suivant : 10 € par an.

Règlement de fonctionnement du multi-accueil

Approbation à l'unanimité du règlement de fonctionnement modifié du multi-accueil (crèche).

Les modifications consistent en une mise à jour du précédent règlement et à son adaptation à la réforme de la prestation de service unique de la Caisse d'Allocations Familiales.

Demande de permis de construire pour l'extension de la Maison de l'enfance (vestiaires/sanitaires et salle de réunion)

Le projet d'extension de la Maison de l'enfance prévoit la réalisation de vestiaires, de sanitaires et d'une salle de réunion pour le personnel, conformément aux préconisations du « document unique » hygiène et sécurité du travail. Le conseil municipal autorise le Maire à déposer au nom de la Commune une demande de permis de construire pour cette extension de la Maison de l'enfance (7 abstentions).

Rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement

Suite aux réunions de la commission extra-municipale de l'eau et de la commission travaux, les rapports 2014 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement sont présentés au Conseil Municipal.

Travaux sur le réseau d'éclairage public rues Marcel Bouguen et Ambroise Paré : convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension du réseau d'éclairage public rues Marcel Bouguen et Ambroise Paré, une convention doit être signée entre le Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère (SDEF) et la Commune. L'estimation des dépenses s'élève à 29 983,09 € HT. Unanimité.

Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Suite à la réunion de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, le rapport 2014 de ladite commission est présenté au Conseil Municipal.

Demandes de subventions pour la réalisation d'un terrain de sports synthétique au complexe sportif de Kervéguen

Le plan de financement de la réalisation d'un terrain de sports synthétique éclairé au complexe sportif de Kervéguen est présenté.

L'objectif est de mettre à la disposition des établissements d'enseignement et des clubs sportifs un terrain praticable toute l'année, avec une haute qualité de jeu, constante en toutes circonstances météorologiques et répondant aux normes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les subventions du Département, de la Région, de la Fédération Française de Football et de la réserve parlementaire.

Convention avec la Commune du Drenec et le Stade Plabennecois pour la mise à disposition d'équipements sportifs

Approbation à l'unanimité de la convention avec la Commune du Drenec pour la disposition du Stade Plabennecois d'un terrain de football et des vestiaires et club house y attenant.

Projet de réaménagement du site de Kerguelidic

Une enquête publique environnementale au titre de la loi sur l'eau relative au réaménagement du site de Kerguelidic s'est déroulée du 14 septembre au 14 octobre 2015.

Le projet de réaménagement a pour objet de résoudre les épisodes récurrents d'inondation de ce quartier.

Après avis favorable du commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal approuve la réalisation de ce projet.

Acquisition de la parcelle YP 425 au Scaven

L'acquisition de la parcelle cadastrée YP 425, pour une contenance de 556 m², au lieu-dit « Scaven », dans le cadre de l'aménagement paysager de cette entrée de l'agglomération et des abords de la vélo-route est décidée à l'unanimité par le conseil municipal au prix de 15 000 €.

Etablissement du marché non sédentaire, création d'une commission paritaire et modalités de présentation d'un successeur par le titulaire d'un droit de place

Le conseil municipal décide à l'unanimité

1°) d'établir l'organisation d'un marché hebdomadaire le vendredi en fin de journée sur la place du Champ de Foire pour la vente de denrées alimentaires uniquement, y compris les produits élaborés tels que les plats cuisinés. Les droits de place sont fixés par délibération du Conseil Municipal, après consultations des organisations professionnelles intéressées, et l'organisation du marché est fixée par arrêté du Maire portant règlement des marchés.

2°) de créer une commission paritaire composée d'élus municipaux, de commerçants non sédentaires et producteurs présents sur les marchés et d'un représentant des organisations professionnelles des commerçants non-

sédentaires. Son rôle sera consultatif. Le pouvoir de décision appartiendra au Maire ou au Conseil Municipal, en fonction du domaine concerné. Les membres de la commission et leurs suppléants seront nommés par arrêté du Maire.

3°) de fixer à 3 ans la durée pendant laquelle le titulaire d'un droit de place doit avoir exercé son activité sur le marché pour pouvoir présenter un successeur au Maire en cas de cession de son fonds.

Règlement du cimetière communal

Un règlement du cimetière communal a été élaboré afin d'exposer et préciser notamment les dispositions concernant l'aménagement général du cimetière, les conditions applicables en matière d'inhumations et d'exhumations, de concessions funéraires, les obligations relatives aux travaux, les règles relatives au site cinéraire. Le conseil municipal approuve ce règlement à l'unanimité.

Tarifs du cimetière communal

Les nouveaux tarifs du cimetière communal (concessions, colombarium, cavurnes, etc), applicables à compter du 1^{er} janvier 2016, sont décidés à l'unanimité.

Décision budgétaire modificative

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative n° 1 du budget communal 2015.

Recensement de la population 2016 : rémunération des agents recenseurs

Un recensement général de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016 sur la Commune.

Les opérations sont à la charge de la Commune qui percevra de l'INSEE une dotation forfaitaire.

La Commune sera divisée en 34 districts qui seront visités par un des 16 agents recenseurs qui seront recrutés par la Commune. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les conditions proposées de la rémunération des agents recenseurs.

Baux antennes relais téléphoniques

Unanimité pour le renouvellement de 2 baux avec la société Orange relatifs à l'implantation d'antennes téléphoniques (complexe sportif de Kervéguen et Château d'eu).

Adhésion à la Fondation du Patrimoine Bretagne

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine Bretagne (250 € par an), qui contribue fortement au financement de la restauration en-cours de la chapelle de Locmaria. Unanimité.

Convention relative au versement par la Communauté de Communes du Pays des Abers d'un fonds de concours pour le fonctionnement des salles culturelles de Plabennec et de Plouguerneau

Le projet de convention relative au versement par la Communauté de Communes du Pays des Abers d'un fonds de concours pour le fonctionnement des salles culturelles de Plabennec et de Plouguerneau a été présenté à la commission culture-patrimoine le 17 novembre 2015. La convention précise notamment les conditions d'octroi et les modalités de calcul et de versement du fonds de concours. Unanimité.

Convention relative au prêt de matériel des services culturels avec la Commune de Plouguerneau

Approbation unanime du projet de convention de prêt de matériel entre services culturels avec la Commune de Plouguerneau.

Subventions complémentaires 2015 aux associations

Attribution à l'unanimité des subventions complémentaires suivantes au titre de l'exercice 2015 :

- Pump up the volume (inauguration de la salle Tanguy Malmanche) : 500 €
- Kroaz Hent (cours de musique de janvier à juin 2015) : 810 €

EPCC : modification des statuts et désignation de deux personnalités qualifiées

Sont approuvés unanimement la modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « Ecole de Musique Pays des Abers - Côte des Légendes » et la désignation de 2 personnalités qualifiées au Conseil d'Administration de cet établissement.

Convention de partenariat avec GRDF pour l'hébergement de compteurs gaz communicants

Approbation à l'unanimité de la proposition de partenariat présentée par la société GRDF pour l'hébergement de compteurs gaz communicants (concentrateurs) sur des immeubles communaux (église et salle René le Bras).

Demande de classement d'un réseau de chaleur par la SARL NERZH NEVEZ

La procédure de classement d'un réseau de chaleur contribue à la réalisation des engagements, notamment européens, de la France en matière de développement des énergies renouvelables et de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Elle encourage le développement de ces réseaux alimentés majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération. Cette procédure de classement est désormais du ressort de la Commune et non plus de l'autorité préfectorale.

La SARL NERZH NEVEZ, sise au lieu-dit « Lann ar Heun » en PLABENNEC, sollicite le classement d'un réseau de chaleur. Le projet a été présenté à la commission urbanisme, logement, agriculture, intercommunalité, environnement, développement durable. Approbation unanime du conseil municipal.

Motion de soutien au maintien du siège social du Crédit Mutuel Arkéa

Le conseil municipal soutient à l'unanimité la motion proposée par l'association des Maires du Finistère en faveur du maintien du siège social du Crédit Mutuel Arkéa.

